

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 08/23 relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

Préambule

La commission, composée de Messieurs André Gerber, Bruno Karlen et Daniel Heiz, s'est réunie en date du 5 juin 2023 pour examiner le dit préavis. Outre le préavis municipal, elle avait à sa disposition le Rapport au conseil intercommunal du SDIS régional du nord vaudois concernant la modification des buts de l'association du 31 août 2022, l'Avenant N° 1 aux statuts de l'association précitée, l'Annexe N° 2 aux dits statuts ainsi qu'un extrait des décisions du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2022.

Commentaires

La commission a examiné de manière détaillée les documents qui lui ont été soumis. Elle a également pris connaissance d'un article paru ce jour dans 24heures sous le titre « La relève des pompiers viendra de toute la région ».

La commission est convaincue à l'unanimité du bien-fondé des modifications sollicitées, qui permettront d'ouvrir l'activité des Jeunes Sapeurs Pompiers aux 40 communes membres du SDIS.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, recommande d'approuver les conclusions du préavis municipal, après en avoir remplacé à son article 2 l'Avenant N° 2 par l'Annexe N° 2.

Chamblon, le 5 juin 2023

La commission :

Bruno Karlen



André Gerber



Daniel Heiz

